

Zoom

Un vol-test avait été effectué avant-hier soir
**Les analyses n'ont révélé
ni dégâts ni endommagements**



(Photo: Shutterstock)

Suite aux décisions prises avant-hier au conseil extraordinaire des ministres des Transports de l'Union européenne, la Direction de l'aviation civile a procédé lundi soir à un vol-test sur un appareil de la Luxair, en collaboration étroite avec le centre de recherche public Gabriel Lippmann.

Selon le ministère des Infrastructures et du Développement durable, «si les résultats de ce vol ont révélé la présence des grains microscopiques de silicate – des poussières minérales issues de la croûte terrestre –, l'analyse approfondie des moteurs et de la structure de l'appareil n'a révélé aucun dégât ou endommagement en relation avec le nuage de cendres volcaniques».

De même, des analyses effectuées sur plusieurs appareils de Cargolux rapatriés ces derniers jours n'ont révélé aucun dommage.

Dès lors, dans le cadre du concept développé par les pays «FABEC» (Benelux, France, Allemagne et Suisse), la reprise progressive des activités à l'aéroport de Luxembourg a été entamée en tenant compte des résultats de supervision continue, après chaque vol, par du personnel spécialisé et des ouvertures des espaces aériens voisins.

«Une reprise qui», précise le ministère du Développement durable, «s'est déroulée en plusieurs étapes avec le vol-test, des vols à vide et des vols cargo avant de démarrer les vols passagers».